



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie et commerce extérieur : personnel

Question écrite n° 57688

Texte de la question

M Henri de Gastines appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines. Ces ingénieurs qui constituent le principal corps technique de fonctionnaires des DRIE (direction régionale de l'industrie et de la recherche et de l'environnement) assurent, au sein de son ministère, des tâches de haut niveau en matière de sécurité industrielle, de protection de l'environnement et de développement économique. Or leur statut qui date de 1965 est complètement dépassé et conduit à un blocage précoce (des l'âge de quarante-cinq ans pour un grand nombre d'entre eux) de leur carrière. Les intéressés attendent donc avec impatience la révision de ce statut, révision qui tienne compte de l'évolution de leurs missions et de leurs responsabilités. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre en leur faveur.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur sont tout naturellement attentifs à la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines qui jouent un rôle prépondérant au sein du milieu industriel de notre pays. C'est ainsi que, afin de mieux prendre en compte l'importance et la complexité des missions exercées par ces agents, le ministère de l'industrie et du commerce extérieur a obtenu, en 1992, la création de nouveaux emplois fonctionnels pour certains d'entre eux, qui bénéficieront ainsi d'un gain indiciaire non négligeable. Les arrêtés correspondants sont en cours de signature. De plus, ainsi que les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur l'ont indiqué aux représentants du syndicat majoritaire, une étude est actuellement en cours visant à proposer des mesures concourant à l'amélioration souhaitée dans le déroulement de leur carrière. L'évolution de ce dossier fait l'objet de contacts réguliers entre les représentants de ces personnels et les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, dans le cadre d'un échéancier arrêté d'un commun accord. Enfin, à l'occasion des prochaines discussions au sein de la fonction publique sur l'évolution des corps de la catégorie A, les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur apporteront un ferme soutien à ces demandes, amplement justifiées par les responsabilités que les ingénieurs de l'industrie et des mines exercent à une époque où les notions de développement industriel, de sécurité et d'environnement prennent une place accrue.

Données clés

Auteur : [M. de Gastines Henri](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57688

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2096